

LE BUNDES RAT

16 LÄNDER
UN RESULTAT



Bundesrat



BUNDESRAT

LE BUNDESRAT

16 LÄNDER
UN RESULTAT

Éditeur :

Bundesrat, Presse et Communication

Berlin 2019, 1^{re} édition



ET VOICI ... LE BUNDES RAT !

Lorsque les représentants des 16 Länder se réunissent en séance plénière au Bundesrat, tout est minutieusement préparé. Les débats s'y déroulent dans le calme. La contestation bruyante et les applaudissements sont exceptionnels.

Cette brochure vous ouvre les portes du Bundesrat pour partir à la découverte de ses rouages parfaitement rodés. Elle vous explique en quoi cette institution est primordiale dans le système politique allemand et absolument unique sur la scène internationale.

SOMMAIRE

L'INSTITUTION

Les particularités du Bundesrat et les raisons pour lesquelles il n'a pas de législature

6

SA MISSION

Comment les membres du Bundesrat œuvrent à l'amélioration des lois fédérales, présentent leurs propres propositions et apportent leur pierre à la construction de l'Europe.

26

L'EDIFICE

Tout ce que vous devez savoir sur le bâtiment du Bundesrat.

44

L'INSTITUTION



6

7

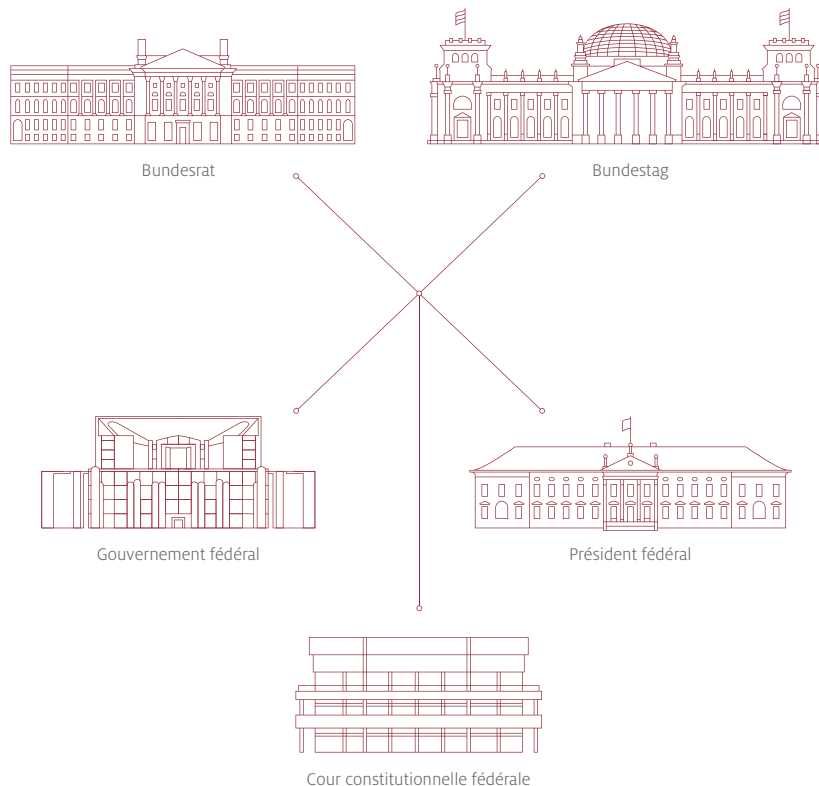
L'INSTITUTION

L'UN DES CINQ ORGANES VITAUX

8

Tels les organes vitaux du corps humain qui travaillent les uns avec les autres, cinq organes constitutionnels sont conjointement à l'œuvre en Allemagne. L'un d'entre eux est le Bundesrat. Ensemble, le Bundesrat, le gouvernement fédéral, le Bundestag, le président fédéral et la cour constitutionnelle fédérale incarnent l'État fédéral allemand.

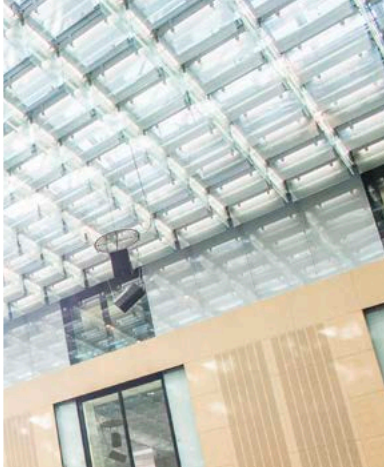
Pour que ces cinq entités puissent coordonner leur action sans accroc au sein du système politique, la Loi fondamentale stipule avec précision quelles tâches et quelles compétences leur reviennent. Le Bundesrat concourt avant tout à la législation, en coopération avec le Bundestag et le gouvernement fédéral.



9

UN TRAVAIL EN BONNE INTELLIGENCE

10



L'Allemagne est un pays fédéral découpé en 16 Länder (de la Bavière, dans le sud, au Schleswig-Holstein, dans le nord) qui ont chacun leur propre gouvernement et leur propre parlement. Dans chacun d'entre eux, les femmes et hommes politiques décident de ce qui convient le mieux à leur Land. Certains thèmes, comme la politique de l'éducation et la politique culturelle, relèvent de la compétence exclusive des Länder ; sur ces sujets, chaque Land promulgue ses propres lois et règlements.

À côté de cela, d'autres lois s'appliquent uniformément à l'ensemble de l'Allemagne. Il s'agit des lois fédérales, qui sont le fruit d'une coopération entre le gouvernement fédéral, le Bundestag et le Bundesrat. Cette répartition singulière du pouvoir entre les Länder et la Fédération porte le nom de fédéralisme.

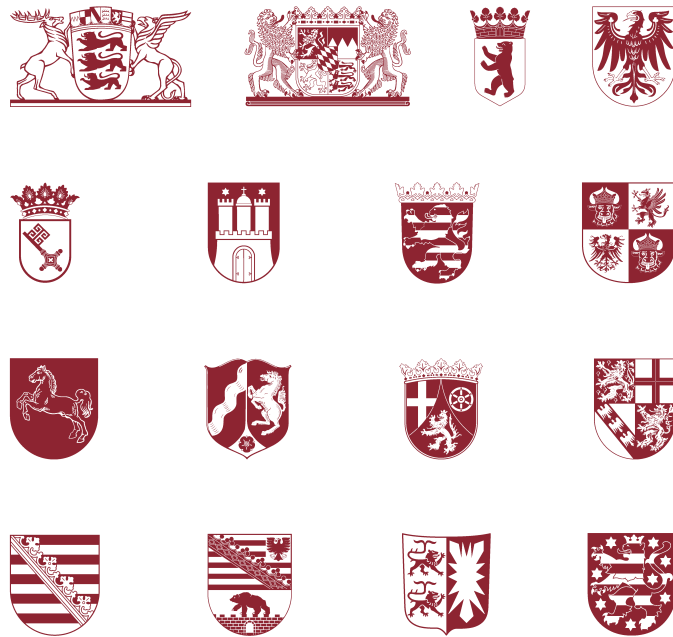
Les Länder concourent à la législation de la Fédération par l'intermédiaire du Bundesrat. Par le biais de cet organe, ils font résonner leurs propres politiques jusque dans les arcanes de la législation fédérale et font valoir leurs intérêts dans divers domaines de la politique fédérale, comme la politique migratoire et la politique énergétique.

11

POUR DAVANTAGE DE DIVERSITE

Le système fédéral a deux garde-fous contre les abus de pouvoir : d'une part, la traditionnelle séparation démocratique des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Et d'autre part, la répartition du pouvoir entre l'État central et les Länder.

Certains processus s'en trouvent complexifiés. Pour les citoyens, cette double séparation des pouvoirs est synonyme de possibilités de participation accrues. Ils peuvent en effet exprimer leurs suffrages à deux niveaux : en élisant les députés de leur Landtag et en élisant les députés du Bundestag. Ils peuvent aussi entrer en contact avec des femmes et hommes politiques et avec diverses autorités bien plus facilement que dans un État unitaire et centralisé. Le fédéralisme est également un garant de la diversité : plus à même de préserver les spécificités historiques, économiques et culturelles, il permet la poursuite de leur développement.



Aussi uniques que les 16 Länder : leurs armoiries, classées dans l'ordre alphabétique des Länder.

UNIQUE AU MONDE

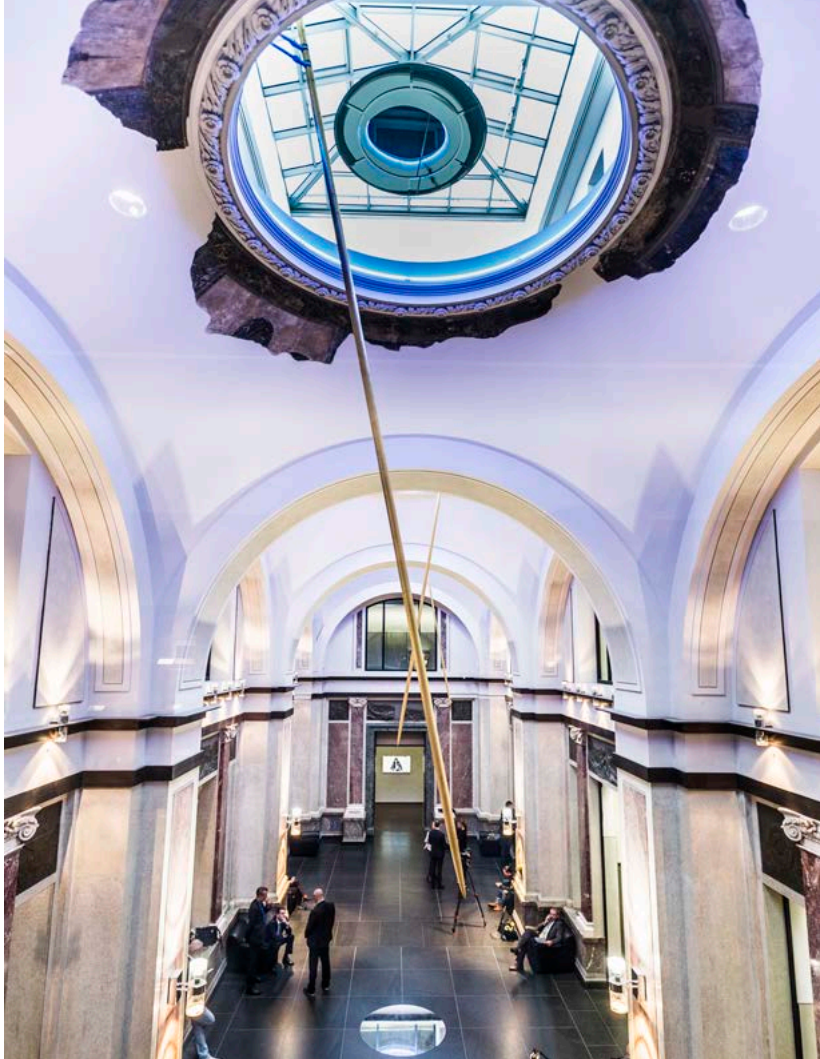


Parmi les pays suivants, lesquels ont, comme l'Allemagne, un système fédéral avec des États autonomes ?

- A** Canada
- B** États-Unis
- C** France
- D** Mexique
- E** Brésil
- F** Argentine
- G** Australie
- H** Inde
- I** Autriche
- J** Suisse
- K** Chine

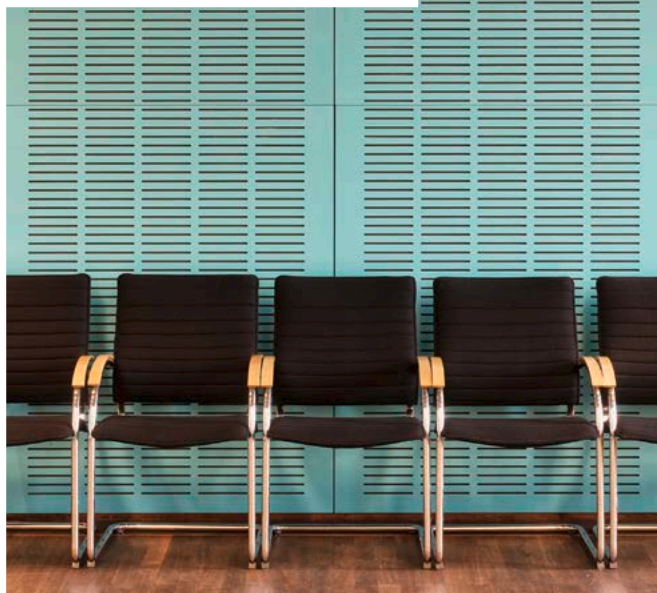
Solution en page 62.

En-dehors de l'Allemagne, d'autres États ont une seconde chambre législative, fréquemment désignée sous le nom de sénat. Comparé aux autres secondes chambres, le Bundesrat est néanmoins unique. Il s'agit bien d'un organe législatif, mais il relève tout autant du pouvoir exécutif dans la mesure où il se compose de membres des gouvernements des différents Länder. Réunissant donc deux niveaux, le législatif et l'exécutif, le Bundesrat a un rôle d'intermédiaire. Grâce à lui, les Länder, qui doivent appliquer sur le terrain la plupart des lois adoptées à Berlin et doivent même, le plus souvent, en assumer les frais, sont impliqués à juste titre dans l'élaboration des lois en question et peuvent faire valoir leurs intérêts comme il se doit.



PLACE AUX INTERETS DES LÄNDER

16



Le Bundesrat pourrait faire échouer bien des projets de loi du gouvernement. Mais en règle générale, il ne le fait pas. Son principal souci est d'œuvrer à l'amélioration des lois dans l'intérêt des Länder et donc des citoyens. C'est à lui (et non au Bundestag) que le gouvernement fédéral adresse en premier ses initiatives législatives. Épaulé par des experts apportant l'expérience de leur travail de spécialistes dans les Länder, il examine ces textes avec minutie.

Lorsque le Bundestag et le Bundesrat n'ont pas les mêmes majorités, les clivages qui en résultent se font bien sûr sentir. Mais dans l'ensemble, ils n'ont que peu de poids au Bundesrat. Ce sont les enjeux défendus par les politiques des différents Länder et les intérêts régionaux qui priment – indépendamment des formations politiques.

17



Sur quelles propositions de loi le Bundesrat travaille-t-il actuellement ? Via Twitter @bundesrat et le site Internet bundesrat.de, vous êtes constamment à la pointe de l'actualité.



Au cours de la législature 2013–2017, 555 propositions de loi sont passées par le Bundesrat. Combien d'entre elles ont échoué entre ses murs ?

- A 2
- B 16
- C 98

Solution en page 62.

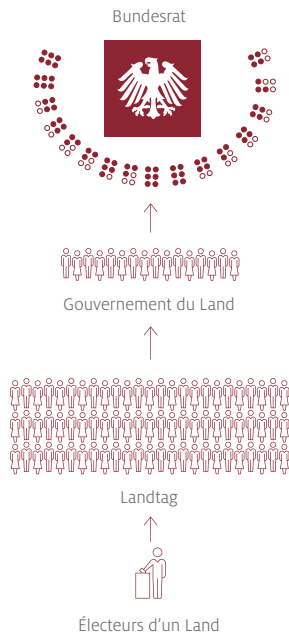


Trois grâces dansent dans une lumière bleue : c'est au-dessus du plafond du vestibule qu'est montée cette installation interactive de l'artiste Rebecca Horn. Pour en savoir plus, voir page 54/55.

UN ORGANE PERMANENT

20

Alors que le gouvernement et le Bundestag sont remaniés après chaque élection, le Bundesrat est un organe « permanent » pour lequel il n'existe ni élections, ni campagne électorale. Pourtant, tous ses membres ont une légitimité démocratique. Comment est-ce possible ? Lorsqu'un citoyen se rend aux urnes pour les élections du Landtag, il élit aussi, indirectement, les représentants de son Land au Bundesrat. En effet, les résultats du scrutin déterminent les majorités du Landtag et donc la composition du gouvernement du Land en question – qui délègue ensuite au Bundesrat les membres chargés de représenter leur Land.



En d'autres termes, il n'y a pas d'élections uniques au Bundesrat, mais 16 élections différentes : c'est-à-dire autant qu'il y a de Länder et d'élections aux Landtage. De ce fait, même s'il est régulièrement soumis à un renouvellement partiel de ses membres, le Bundesrat est un organe permanent.

Siéger au Bundesrat équivaut à endosser un double rôle : d'une part, celui de membre du Bundesrat s'inscrivant dans la politique fédérale et d'autre part, celui de membre d'un gouvernement s'inscrivant dans la politique d'un Land. Parce que l'enjeu au sein de cette institution porte sur la volonté de chaque Land et non sur l'opinion de chaque représentant pris isolément, les femmes et hommes politiques d'un Land doivent exprimer leurs voix globalement. Le comportement de vote de tel ou tel membre du Bundesrat ne correspond donc pas nécessairement à son opinion personnelle.

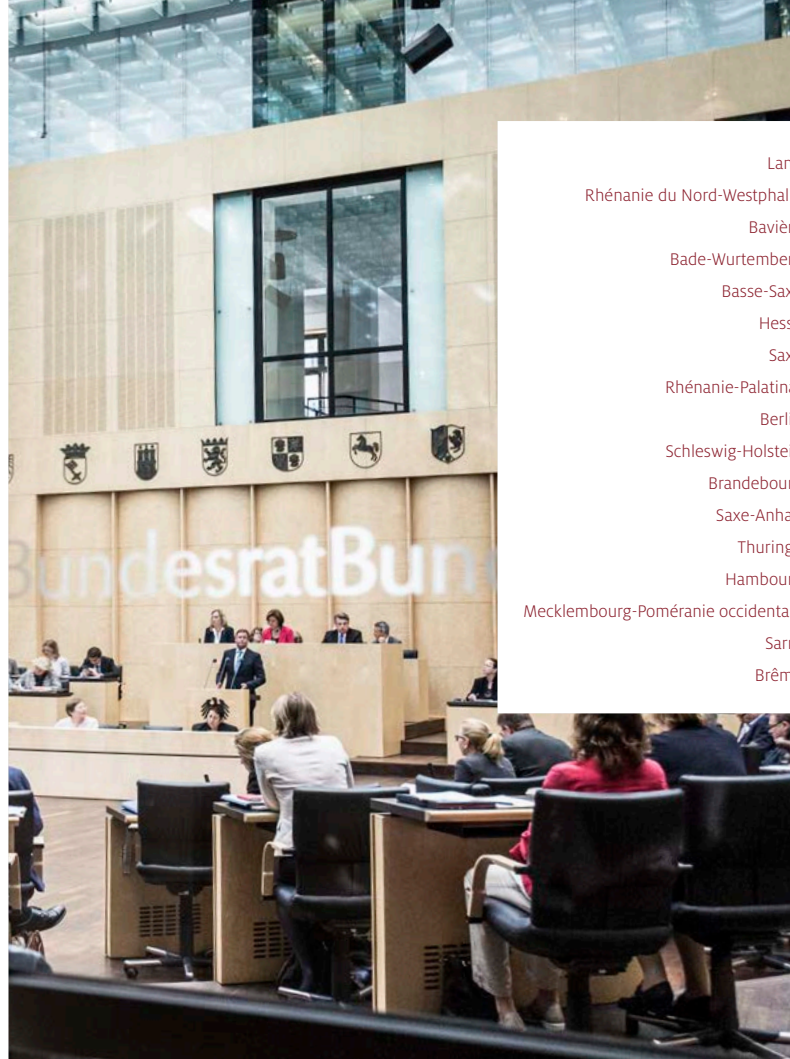


Découvrez les différents membres du Bundesrat dans l'appli du Bundesrat, sous la rubrique « Länder ». Téléchargement sur : bundesrat.de/app

21

TROIS POUR HAMBOURG, SIX POUR LA BAVIERE

Parce que leur poids démographique diffère, les Länder n'ont pas tous le même nombre de voix au Bundesrat. Chacun d'entre eux dispose, selon son nombre d'habitants, de trois à six voix. Les 69 voix que comptabilise le Bundesrat correspondent au nombre total de ses membres, qui sont les ministres-présidents et ministres des Länder et les maires et sénateurs des villes-États.



Land	Voix	Habitants
Rhénanie du Nord-Westphalie	● ● ● ● ● ●	17,9 millions
Bavière	● ● ● ● ● ●	13,1 millions
Bade-Wurtemberg	● ● ● ● ● ●	11,1 millions
Basse-Saxe	● ● ● ● ● ●	8,0 millions
Hesse	● ● ● ● ● ○	6,3 millions
Saxe	● ● ● ● ● ○	4,1 millions
Rhénanie-Palatinat	● ● ● ● ● ○	4,1 millions
Berlin	● ● ● ● ● ○	3,6 millions
Schleswig-Holstein	● ● ● ● ● ○	2,9 millions
Brandebourg	● ● ● ● ● ○	2,5 millions
Saxe-Anhalt	● ● ● ● ● ○	2,2 millions
Thuringe	● ● ● ● ● ○	2,1 millions
Hambourg	● ● ● ○ ○ ○	1,8 millions
Mecklembourg-Poméranie occidentale	● ● ● ○ ○ ○	1,6 millions
Sarre	● ● ● ○ ○ ○	1,0 millions
Brême	● ● ● ○ ○ ○	0,7 millions

EN TETE PENDANT UN AN



La présidence du Bundesrat change le 1^{er} novembre de chaque année. Ce n'est néanmoins jamais au hasard qu'il revient de décider qui prendra la relève. Les Länder se succèdent dans un ordre précis, arrêté dès 1950 par les ministres-présidents : à savoir du Land le plus peuplé au Land le moins peuplé. La politique des partis et les majorités changeantes n'ont aucune influence sur l'accession à cette haute fonction. Le principe qui s'applique est celui de l'égalité des droits de tous les Länder.

Une année durant, le président du Bundesrat dirige les séances plénières, représente son institution lors de manifestations majeures en Allemagne comme à l'étranger et maintient le contact avec les secondes chambres d'autres États. Il lui arrive de remplacer le président fédéral et donc de devenir temporairement le « numéro un » du pays. Par exemple lorsque le président fédéral est à l'étranger ou en vacances. Ce changement de rôle est généralement programmé à l'avance. Mais il peut survenir sans prévenir – comme en mai 2010 à l'occasion de la démission soudaine du président fédéral Horst Köhler.

Le saviez-vous ?
Chaque année en février, une pièce de monnaie de deux euros est frappée à 30 millions d'exemplaires : y figure un motif du Land détenant la présidence du Bundesrat.



De quel Land vient le prochain président du Bundesrat ?
[bundesrat.de/praesidium](https://www.bundesrat.de/praesidium)

SA MISSION



IL A LE PREMIER MOT

Il n'existe aucune loi fédérale qui ne soit pas passée par lui. Le plus souvent, le Bundesrat participe même par deux fois à l'élaboration des nouvelles réglementations. Auteur de la plupart des textes, le gouvernement fédéral les transmet en premier lieu au Bundesrat, en le priant de prendre position – avant même que les parlementaires du Bundestag ne les aient examinés. Ainsi, les membres du Bundesrat sont habilités à suggérer des amendements, des ajouts et des suppressions à l'aune de leur expertise à un stade extrêmement précoce. Pour les Länder, cette possibilité de prendre position est particulièrement précieuse. Bien rodés à la mise en œuvre des lois fédérales, ils peuvent faire valoir leur riche expérience pratique.

L'avis du Bundesrat n'est pas contraignant pour le Bundestag. Néanmoins, il est primordial que les députés connaissent les prises de position des Länder : pour ne pas décider sans avoir pris connaissance de l'expertise des différents exécutifs et pour être à même d'anticiper le comportement des Länder lors des délibérations finales sur tel ou tel texte. En effet, le premier mot incombant généralement au Bundesrat laisse présager du dernier mot, qui lui revient systématiquement.



De combien de temps le Bundesrat dispose-t-il généralement pour prendre position sur un projet de loi du gouvernement fédéral ?

- A** Deux semaines
- B** Six semaines
- C** Trois mois

Solution en page 62.



IL A LE DERNIER MOT

Lorsqu'il adopte une loi, le Bundestag la soumet ensuite au vote final du Bundesrat. S'il s'agit d'une deuxième lecture, le Bundesrat s'assure que l'avis qu'il a émis en première lecture sur le projet de loi du gouvernement a bien été pris en compte. S'il s'agit d'une loi proposée par le Bundestag, les membres du Bundesrat n'en évaluent les retombées sur les Länder qu'à ce moment-là.

Environ 40 pour cent des lois adoptées nécessitent l'approbation explicite du Bundesrat avant de pouvoir entrer en vigueur. Désignées sous le nom de « lois d'approbation », elles ont par exemple un impact sur les finances des Länder, concernent leurs administrations ou modifient la Constitution. Autant de domaines dans lesquels le Bundesrat dispose d'une influence considérable.



Pendant la 17^e législature, le Bundesrat a permis à 551 lois d'aboutir. Combien d'entre elles étaient des lois d'approbation ?

- A 259
- B 197
- C 72
- D 114

Solution en page 62.

Les lois d'opposition obéissent à une logique différente : elles sont réputées approuvées lorsque le Bundesrat ne s'y oppose pas. C'est invariablement en fonction des intérêts des Länder qu'une loi passe ou ne passe pas. Il arrive même que des alliances se forment par-delà les formations politiques, par exemple entre Länder côtiers lorsque l'enjeu porte sur l'énergie éolienne.

Les lois franchissent généralement le Bundesrat sans encombre. Il peut néanmoins arriver que les Länder ne soient pas d'accord. Dans ce cas, ils peuvent saisir la commission de médiation. Se composant de 16 membres du Bundesrat et de 16 membres du Bundestag, elle a pour mission de dégager entre la Fédération et les Länder un compromis auquel adhèrent à la fois le Bundesrat et le Bundestag. Elle y parvient, la plupart du temps.

Si la procédure de conciliation ne débouche sur aucun compromis acceptable pour les Länder, le Bundesrat peut faire opposition. Cependant, la loi concernée n'échoue pas nécessairement : le Bundestag peut rejeter l'opposition et faire entrer cette loi en vigueur sans l'approbation des Länder.



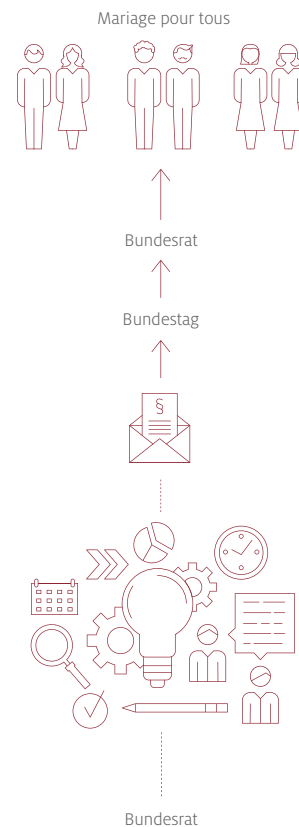
DES EXPERTS COMPETENTS POUR DES REGLEMENTS SUR MESURE

Pour appliquer certaines lois, il est nécessaire de disposer de règlements. Le code de la route allemand en est un exemple. À la différence du Bundestag allemand, le Bundesrat et ses commissions se penchent très fréquemment sur les règlements du gouvernement fédéral. Nombre d'entre eux nécessitent en effet l'approbation des Länder avant de pouvoir entrer en application. Les règlements peuvent également être le fait du Bundesrat, qui les soumet au gouvernement fédéral après les avoir rédigés.

DE L'IDEE A LA LOI

Dans la législation allemande, le Bundesrat n'a pas seulement le premier et le dernier mot. Il peut également soumettre ses propres propositions au Bundestag. Si celui-ci les accepte telles quelles, le Bundesrat doit encore approuver, in fine, son propre texte – parce qu'il a toujours le dernier mot.

Au cours de ces dernières années, le Bundesrat a présenté le texte relatif au « mariage pour tous », il a donné le coup d'envoi du salaire minimum légal et il a proposé la loi contre les rodéos motorisés ainsi que l'article contre le voyeurisme morbide dans les accidents de la route – pour ne citer que quelques exemples.

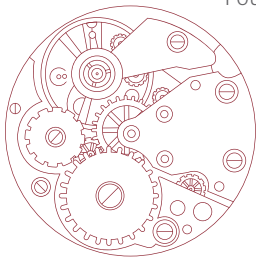


PRECIS COMME UNE HORLOGE

Applaudir ou marquer sa désapprobation ? Pas au Bundesrat ! Toutes les trois semaines environ, les membres du Bundesrat se réunissent pour voter. Le programme qui les attend est chargé avec, bien souvent, une centaine de points à l'ordre du jour.

Pour en venir à bout correctement, le maître-mot est la discipline. Rapides et ordonnés, les votes se calquent sur les positions préalablement adoptées en conseil des ministres dans les différents Länder. Les débats enflammés ne sont pas de mise. Les échanges sont sobres et posés. Tout fonctionne sans heurt.

Comme dans une horloge à la mécanique aussi précise qu'insonore.



UNE MAIN PAR LAND

Parce que le Bundesrat accorde la primauté aux Länder, et non à la volonté de ses membres pris individuellement, chaque Land doit y exprimer ses suffrages globalement – sans possibilité de les répartir en votes positifs et négatifs. Si un Land souhaite émettre un vote positif, le délégué au vote se contente de lever la main. En cas d'abstention ou de vote négatif, aucune main ne se lève. En effet, le président du Bundesrat s'enquiert uniquement des votes positifs. Le décompte des suffrages exprimés a lieu sur la base du nombre de voix impartis à chaque Land (voir schéma page 23). Un total de 35 voix est requis pour atteindre la majorité absolue.



Le comportement de vote des Länder en séance plénière ne fait pas l'objet d'une documentation centralisée. Mais il est publié sur les sites Internet respectifs des Länder. Vous trouverez tous les liens sur : bundesrat.de/Stimmenverteilung

DES SOLUTIONS DE SPECIALISTES

Afin d'en accélérer le déroulement, les séances du Bundesrat sont minutieusement préparées au sein des commissions. Au nombre de 16, ces comités spécialisés se composent d'experts issus des ministères des Länder. Ainsi, lorsque les différents thèmes à l'ordre du jour sont soumis aux délibérations, c'est par le biais de leurs spécialistes que les Länder font valoir leur expérience et leur expertise. Les membres de la commission de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire ont par exemple des connaissances approfondies de la protection des sols, des sites nucléaires et de l'élimination des déchets. Les experts du Bundesrat discutent de chaque proposition et de chaque projet, qu'ils proviennent du gouvernement fédéral, de l'UE, du Bundestag ou des Länder.



Ils s'interrogent jusque dans les moindres détails sur leurs éventuelles conséquences pratiques. Leurs débats sont également ouverts aux représentants des ministères fédéraux compétents. C'est sur les modifications, les ajouts et les décisions préparés par les commissions spécialisées que reposent les votes en séances plénières. Grâce aux recommandations des commissions, le Bundesrat concourt à la législation, il la contrôle et il l'améliore – avec méthode, diligence et pragmatisme.





CONSTRUIRE L'EUROPE

Les délégués des Länder s'assoient régulièrement à la table des négociations de l'Union européenne (UE) à Bruxelles. Parce que les Länder sont en définitive toujours concernés par les décisions de l'UE, ils ont à cœur de faire entendre leurs intérêts également à ce niveau.

Plus des deux tiers des lois allemandes reposent sur des dispositions de l'UE. Le Bundesrat se penche donc fréquemment sur des initiatives européennes – un domaine dans lequel il peut également faire valoir l'expérience acquise par des Länder en matière de mise en œuvre pratique. Le rôle du Bundesrat dans la politique européenne est défini par la Loi fondamentale, à l'article 23 dit « article européen ».

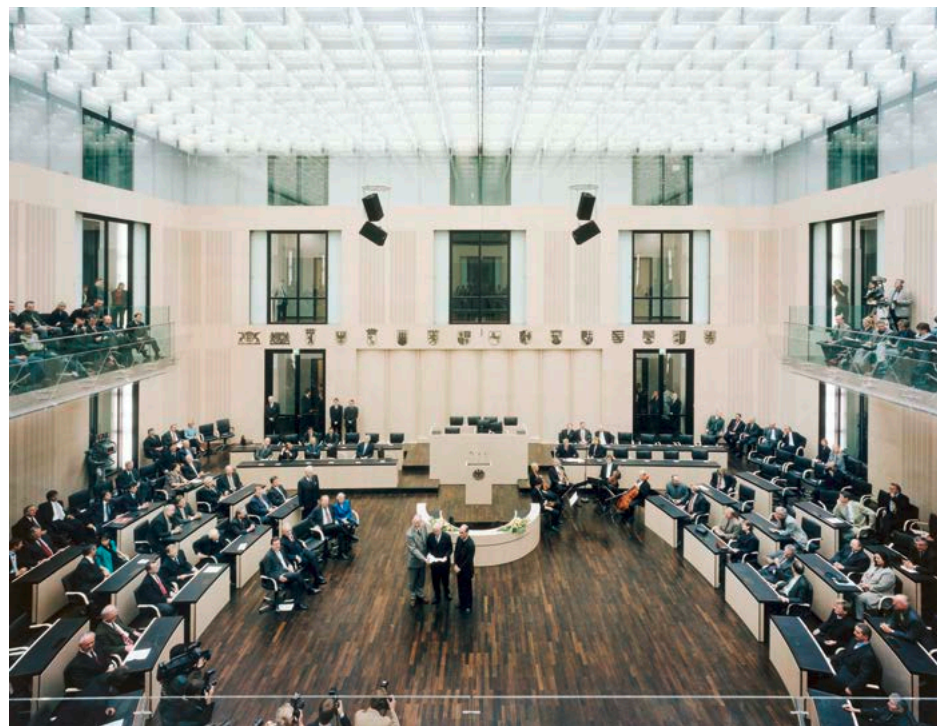
L'EDIFICE

An aerial photograph of a courtyard within a large, multi-story building. The courtyard is filled with a grid of small, young trees. A prominent semi-circular structure is visible in the center of the courtyard. The entire image is overlaid with a dark red tint. The title 'L'EDIFICE' is written in white, sans-serif capital letters in the upper left corner. The image is split vertically, with the right side showing a different view of the building's exterior.

UN LIEU D'HISTOIRE

À partir du moment où la politique fédérale se joue à Berlin, le Bundesrat se doit d'y être. La décision de déplacer la Chambre des Länder de Bonn à Berlin tombe en 1996, environ six ans après la réunification allemande. Seulement quatre années plus tard, le 29 septembre 2000, le Bundesrat se réunit pour la première fois aux n°3 et 4 de la Leipziger Straße, dans les locaux de l'ex-Chambre des seigneurs de Prusse.

L'endroit est chargé d'histoire : pendant près de 100 ans, la manufacture royale de porcelaine KPM a occupé le n°4 de la Leipziger Straße, avant d'aller s'installer, en 1871, dans l'arrondissement de Charlottenburg. Cette même année, le n°4 accueillera provisoirement (pendant tout de même 23 années) le Reichstag allemand. La très musicienne famille Mendelssohn Bartholdy a vécu juste à côté, au n°3, à partir de 1825. La politique y fait son entrée en 1851, lorsque la Chambre des seigneurs de Prusse (Chambre haute du Parlement prussien) y élit domicile.



La toute première séance des membres du Bundesrat en l'an 2000 à Berlin : le président de l'Office fédéral de la construction et de l'aménagement du territoire, Florian Mausbach, remet la clé de la Chambre des seigneurs au président du Bundesrat, Kurt Biedenkopf.



C'est à l'architecte Friedrich Schulze-Colbitz que revient la conception du bâtiment de la Chambre des seigneurs dans le style de la haute Renaissance italienne.

UNE CONSTRUCTION DATANT DE 1904

En 1899, les représentants de la noblesse siégeant à la Chambre des seigneurs de Prusse décident de faire raser les deux bâtisses pour se faire construire un imposant édifice. Il est inauguré en 1904. L'actuel bâtiment du Bundesrat voit alors le jour. La Chambre des seigneurs de Prusse y tiendra ses séances jusqu'en 1918 – à proximité directe

de la Chambre des représentants de Prusse, où siège désormais le Parlement du Land de Berlin.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale et avec le déclin de la monarchie prussienne, le bâtiment entre dans une nouvelle ère politique : à compter de 1920, il accueille le ministère prussien de la prévoyance sociale et le conseil d'État prussien présidé par Konrad Adenauer.

S'y ajoutent toutes sortes d'événements culturels et politiques. Le bâtiment de la Chambre des seigneurs de Prusse devient alors un haut lieu de manifestations en tous genres, dans lequel se rendent des personnalités telles qu'Albert Einstein ou Thomas Mann. En 1930, le congrès olympique y pose la première pierre des Jeux olympiques de 1936 à Berlin. Cette « juxtaposition » de différents types de manifestations ne fonctionne pas toujours sans accroc, surtout pour le conseil d'État qui se plaint de nuisances sonores.

Lorsque les nationaux-socialistes arrivent au pouvoir en 1933, l'atmosphère et les fonctions du bâtiment changent du tout au tout. Le temps des réunions publiques, des séances plénières et des hôtes illustres est révolu. La Chambre des seigneurs de Prusse cède la place à la Maison de Prusse. Elle est désormais exclusivement réservée à divers organes nationaux-socialistes tels que le ministère des affaires ecclésiastiques. Hermann Göring s'en sert, lui aussi. En 1943, des bombes incendiaires réduisent en cendres de vastes parties du bâtiment, dont la salle plénière.



À la Seconde Guerre mondiale succède la partition de l'Allemagne et de Berlin. Alors que le Mur vient d'être construit à proximité directe, le bâtiment gravement endommagé fait désormais partie de Berlin-Est. L'édifice abrite dès lors la commission étatique du plan de la RDA et l'Académie des sciences, qui doivent se contenter d'utiliser les ailes latérales. Les autres parties ont été murées ou clouées.

SA REDECOUVERTE

En 1989, le Mur tombe. Le monde politique redécouvre alors à deux pas de l'ancienne frontière un édifice qui, avec son passé parlementaire, semble prédestiné à accueillir le Bundesrat. En seulement trois années (un temps record), l'architecte Peter Schweger le fait rénover de fond en comble. Il conserve les anciennes structures et les mêle à des éléments dont le dépouillement moderne symbolise la culture politique du Bundesrat. La salle plénière est coiffée d'un toit en verre évoquant la transparence des décisions politiques.

Une impression de l'état des lieux chez le précédent « locataire » : scène du quotidien d'un chercheur à l'Académie des sciences dans les années 1990.



La salle plénière entièrement mise à nu : célébration de l'achèvement du gros œuvre en juin 1999, un an avant le déménagement.

QUAND L'ART EVINCE LES CUISINES



Aujourd'hui, le vestibule qui longe la salle plénière est un véritable lieu de rencontre : c'est ici que les membres du Bundesrat échangent, tous Länder et partis politiques confondus, en marge des séances et qu'ils accordent des interviews sur des sujets d'actualité.

Ce hall allie lui aussi passé et présent. Au plafond, quelques fragments de fresques et de stuc rappellent l'époque de la Chambre des seigneurs. Il n'en reste néanmoins pas grand-chose. Dans les années 1970, un faux plafond y avait été construit afin d'installer à l'étage nouvellement créé le réfectoire de l'Académie des sciences. Des années durant, les déjeuners des employés y ont mijoté jusqu'à six fois par semaine. Les peintures du plafond ont alors particulièrement souffert des vapeurs émanant de cette cantine.

Aujourd'hui, les « Trois Grâces » apportent une note artistique nouvelle. Elles ont été installées par l'artiste Rebecca Horn à la suite des travaux de réfection du bâtiment.

Méconnaissable : l'ancien réfectoire où l'on distribuait les repas a retrouvé dans les années 1990 le faste d'une salle tout en hauteur.

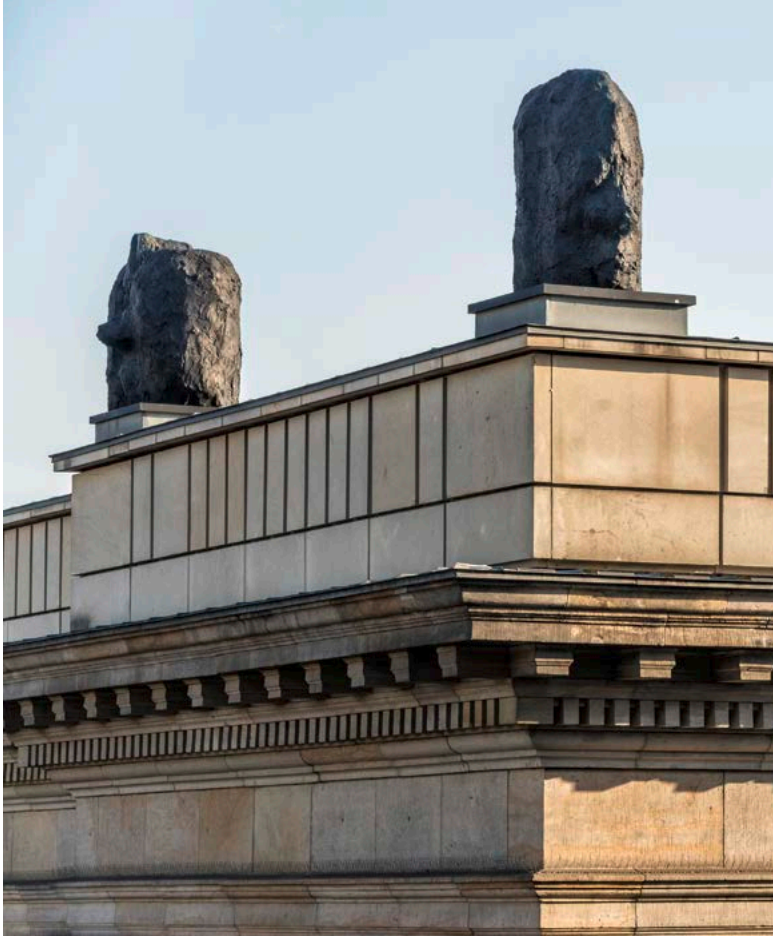


Semblant flotter librement, trois lances en laiton d'une longueur de 15 mètres chacune se meuvent dans les trois ouvertures des voûtes en coupole du vestibule. Un spectacle de danse tout à fait singulier. Comme l'explique Rebecca Horn à propos de son installation spatiale : « La politique a besoin de mouvement. »

VUE SUR LES ORIGINES

Des visages humains trônent sur le toit du Bundesrat : ces sculptures de bronze réalisées par l'artiste danois Per Kirkeby sont venues remplacer les anciennes déesses en grès qui ornaient jadis le bâtiment.

Leur regard plonge dans la cour d'honneur du Bundesrat : autour d'une fontaine reconstituée, 35 hortensias y évoquent des jardins baroques – et rappellent l'époque à laquelle les n°3 et 4 de la Leipziger Straße accueillirent leurs premières constructions.



Combien y a-t-il de bacs à fleurs dans la cour d'honneur du Bundesrat ?

- A 6
- B 16
- C 35

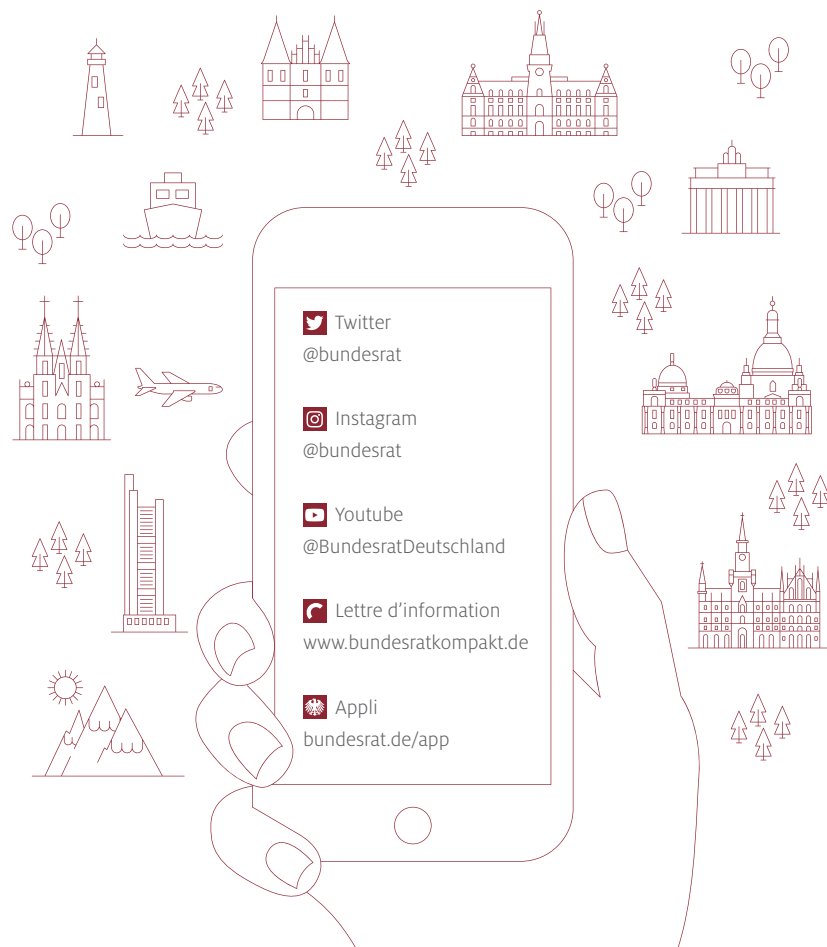
Solution en page 62.



CE QUE VOUS DEVEZ ENCORE SAVOIR

Vous voulez en savoir plus sur le Bundesrat ? Votre prochaine visite à Berlin est déjà programmée ? Alors inscrivez-vous dès aujourd'hui à une visite guidée du bâtiment ou à une séance plénière. Pour les groupes d'élèves, le service visiteurs organise de passionnants jeux de rôles pendant lesquels les jeunes simulent par exemple les débats d'une commission ou un vote en salle plénière. Appelez le +49 (0)30 18 9100179, adressez un message à besucherdienst@bundesrat.de ou remplissez le formulaire en ligne sur www.bundesrat.de/besuch.

Pour toute information actuelle sur le Bundesrat, ses membres, ses décisions et les thèmes des séances plénières, veuillez consulter le site www.bundesrat.de, l'application et les médias sociaux. N'hésitez pas non plus à vous faire envoyer gratuitement les brochures et documentations destinées aux enseignants : www.bundesrat.de/informationsmaterial.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Sur les pages précédentes, vous avez pu lire les questions de notre quiz. Vous avez essayé de trouver les bonnes réponses ? Alors faites le point pour voir où en sont vos connaissances du Bundesrat.

Voici les solutions aux questions de notre quiz :

Page 15: toutes les réponses, sauf C et K.

Page 17: A

Page 29: B

Page 32: B

Page 57: C. Le nombre 35 est particulièrement important pour le Bundesrat; il correspond au nombre de voix requis pour atteindre la majorité lors d'un vote.

MENTIONS LEGALES

Éditeur

Bundesrat
Presse et Communication
11055 Berlin Allemagne
www.bundesrat.de

Conception & mise en page: neues handeln AG, Berlin

Crédits photographiques : titre, p. 2, p. 6/7, p. 18/19, p. 24/25, p. 26/27, p. 30, p. 33, p. 34/35, p. 37, p. 38/39, p. 44/45, p. 55, p. 57 Bundesrat; p. 40 Bundesrat | Linus Lintner; p. 16, p. 47, p. 50, p. 54, p. 56, p. 58/59 Bundesrat | v. Steffelin; p. 52/53 dpa picture alliance | Andreas Altwein; p. 10, p. 14, p. 23, p. 42 Jan Windszus; p. 48 Office de la protection des monuments de Berlin | Archives photographiques Wolfgang Reuß

Impression : Königsdruck Printmedien und digitale Dienste GmbH

Berlin 2019, 1^{re} édition

